

Syndicat National FORCE OUVRIERE

des Finances Publiques Libres Indépendants Déterminés

<u>COMPTE RENDU</u> <u>CAP Locales du 11 juin 2018 Appel d'évaluation</u>

En préambule, les élus Force Ouvrière ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Face aux menaces qui pèsent sur le statut général et les statuts particuliers à travers PPCR, face à la baisse des moyens budgétaires et humains, face aux restructurations et aux fermetures de services inévitables, face à la baisse du pouvoir d'achat ces dernières années, les agents sont inquiets et démotivés, le mal être dans les services va croissant.

F.O.-DGFiP condamne fermement l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs.

Les agents de la DGFIP, dont la conscience professionnelle n' est pas discutable, ressentent un profond découragement. Ils se demandent ce qu' ils devraient faire de plus pour que la qualité de leur travail et les efforts fournis soient enfin reconnus.

Le bilan de ces années passées à défendre le droit à la reconnaissance de l'investissement des agents est négatif. Un système vicié dans lequel la reconnaissance des agents était variable selon la filière, la mobilité, la volonté de promotion, la mission exercée, voire le chef de service.

Comment allez vous justifier que la DGFIP, qui se dit tellement attachée à la valorisation de ses agents, ait décidé dans sa grande générosité de leur imposer aucune reconnaissance, aucune réduction, rien, le néant ... en contrepartie d' un PPCR, reporté au mieux en 2019, où ils n' ont presque rien gagné.

Comment peut-on mépriser à ce point les femmes et les hommes, qui chaque jour, font un remarquable travail pour essayer de maintenir à flot un navire DGFIP qui prend l'eau de toute part.

- F.O.-DGFiP exige que le nouveau système soit un réel progrès pour les agents, et ne soit pas comme le PPCR. le reflet des idées du moins disant.
- F.O.-DGFiP exige l'ouverture immédiate de réelles négociations sur la mise en place du nouveau système d'évaluation des agents.
- F.O.-DGFiP revendique la garantie pour tous d'une véritable possibilité d'appel devant la CAP compétente.
- F.O.-DGFiP exige la suppression de la procédure de recours hiérarchique préalable et obligatoire au recours en CAPL.

- F.O.-DGFiP exige un nouveau système de notation fondé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec rétablissement d'une note chiffrée mais sans contingentement.
- F.O.-DGFiP rappelle que l'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues.

En conclusion, l' histoire de notre administration n' aura été que :

- → suppression d' emplois
- → contre-réformes permanentes
- → dégradations des conditions de travail.

CADRES C

Pas de recours devant la CAP.

CADRES B

- 2 dossiers ont été évoqués.
- 1 dossier a obtenu satisfaction → les représentants des personnels ont voté POUR à l'unanimité.
- 1 dossier a partiellement obtenu satisfaction → les représentants des personnels ont voté CONTRE à l'unanimité.

CADRES A

3 dossiers ont été évoqués au cours de la CAP Locale :

Les 3 dossiers ont partiellement obtenu satisfaction → les représentants des personnels ont voté CONTRE à l'unanimité.

PETIT RAPPEL : pour ces différentes CAP Locales les élus Force Ouvrière sont :

- <u>CAPL n° 2 (cadres B)</u> Pierre TURBIDE et Marie-Claire ORBAN
- CAPL n° 1 (cadres A) Christine PEREIRA et Sandrine GENESTE